

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*La Directrice du Cabinet*

IGAC  
02 MAI 2014

76

Note à l'attention de

Madame Ann-José ARLOT  
Cheffe du Service de l'Inspection Générale  
des Affaires Culturelles

Paris, le

05 MAI 2014

Nos réf. : CC21349/KDJ

**Objet :** organisation et pilotage des politiques d'enseignement supérieur au ministère de la Culture et de la Communication

1 - La conception et l'évaluation de la stratégie et de la politique du ministère de la Culture et de la Communication en matière de recherche et d'enseignement supérieur sont, aujourd'hui, éclatées entre les directions sectorielles et le secrétariat général.

La définition d'une stratégie transversale relève du secrétaire général adjoint, responsable des programmes 224 et 186 portant les crédits dédiés, alors que la responsabilité de la mise en œuvre de cette politique et de la tutelle des opérateurs concernés relèvent des directions générales (direction générale de la création artistique pour les écoles de la création, direction générale des patrimoines pour les écoles d'architecture...).

2 - D'importants travaux interministériels doivent déboucher sur l'adoption d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES) après une très large concertation interministérielle.

Dans ce cadre, nous devons aujourd'hui évaluer les avantages et inconvénients des différents modes d'organisation envisageables au sein du ministère de la Culture et de la Communication, en particulier au moment où la mise en œuvre de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche renforce le besoin d'une vision d'ensemble et d'un pilotage efficace.

3 - Le ministère doit définir sa propre stratégie dans le cadre de la Stratégie Nationale de Recherche (SNR) que prépare le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les années 2015/2020.

L'enjeu est de définir des priorités en cohérence, à la fois avec les orientations de l'union européenne afin d'émarger au mieux au nouveau PCRD (programme communautaires pour la recherche et le développement), et avec les orientations nationales.

.../...

Il s'agit de définir des priorités qui s'intègrent dans les défis que portera la SNR.

Il convient donc de définir une organisation qui, au-delà d'une stricte approche sectorielle, prendra en compte les enjeux transversaux.

4 - Je souhaite vous confier une mission d'analyse et de propositions sur les différents scénarios envisageables pour l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication en matière d'enseignement supérieur d'une part, de recherche d'autre part, les deux champs ne se recouvrant pas totalement.

Je souhaite que vous puissiez, après avoir analysé et évalué les avantages et inconvénients de l'organisation actuelle, en la comparant avec celle d'autres départements ministériels, examiner les hypothèses suivantes :

a) *statu quo* avec une coopération renforcée ;

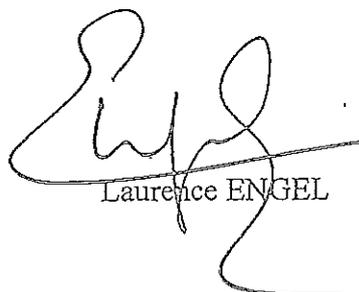
b) confier à chaque directeur général (DG) l'entière responsabilité de l'enseignement supérieur pour son secteur : Il s'agirait de confier à chaque DG la responsabilité budgétaire en plus de la tutelle sur les établissements ;

Dans ce cadre, le cas de la recherche pourrait être traité différemment, une large partie de la recherche menée par le ministère de la Culture et de la Communication n'étant pas seulement portée par les écoles de l'enseignement supérieur du ministère mais à travers des conventions avec le CNRS ou des UMR gérées en administration centrale ;

c) créer une direction de l'enseignement supérieur et de la recherche à laquelle serait rattaché un programme budgétaire qui regrouperait l'ensemble des crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche et regroupant l'ensemble des services et acteurs intervenant au sein du secrétariat général et des directions générales dans ces deux domaines.

Vous présenterez les avantages et inconvénients de chacune de ces hypothèses et détaillerez les implications de chacune, notamment en matière de maquette budgétaire.

Je souhaite disposer de votre rapport avant la fin de l'année 2014.



Laurence ENGEL